



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'EUROPE

Trentième session

Antalya (Turquie), 4-6 mai 2016

Rapport sur les conclusions des débats de la Réunion conjointe de la Commission européenne des forêts (trente-huitième session) et du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (soixante-treizième session)

Résumé

Le Conseil, à sa cent cinquante et unième session, en mars 2015, et la Conférence, à sa trente-neuvième session, en juin 2015, après avoir examiné le document intitulé *Évaluation des réformes de la gouvernance de la FAO (C2015/26 Rev.1)*, ont approuvé la suggestion suivante: «Les priorités définies par les commissions techniques régionales sur les forêts et les pêches pourraient faire partie intégrante des rapports que les conférences régionales soumettent au Conseil à propos des priorités pour les activités de l'Organisation dans les régions».

La Commission européenne des forêts (CEF), à sa trente-huitième session, organisée conjointement avec la soixante-treizième session du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE), du 2 au 6 novembre 2015¹, à Engelberg (Suisse), a approuvé la recommandation précitée et a demandé que le rapport de la CEF soit présenté à la Conférence régionale pour l'Europe au titre d'un point distinct de l'ordre du jour. Compte tenu du fait que le rapport² traite de questions relatives tant à la CEF qu'au Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE, le présent document de la Conférence régionale pour l'Europe contient un résumé des questions qui intéressent la CEF.

¹ <http://www.fao.org/forestry/efc/72568/fr/>.

² Rapport de la Réunion conjointe du Comité des forêts et de l'industrie forestière (soixante-treizième session) et de la Commission européenne des forêts (trente-huitième session): www.fao.org/3/a-mp473.pdf.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement.

Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



Indications que la Conférence régionale est invitée à donner

Les membres sont invités à examiner le présent rapport succinct et:

- à accepter que les rapports de la CEF figurent à part entière parmi les travaux de la Conférence régionale pour l'Europe et qu'ils fassent l'objet d'un point distinct de l'ordre du jour s'il y a lieu;
- à demander à la CEF de débattre afin de définir les domaines de travail prioritaires pour la région qui seraient examinés lors de ses prochaines sessions, ainsi que les questions à porter à l'attention de la Conférence régionale pour l'Europe, en veillant à éviter le doublonnage d'activités, sachant que les priorités des commissions techniques régionales sont déjà indiquées dans les rapports des comités techniques.

I. Historique

1. La trente-huitième session de la Commission européenne des forêts (CEF) s'est tenue conjointement avec la soixante-treizième session du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) et la troisième Semaine européenne des forêts, à Engelberg (Suisse), du 2 au 6 novembre 2015.

2. Y ont assisté plus de 230 représentants issus de 39 pays (dont 32 pays membres de la CEF), d'une organisation membre, d'un pays observateur, de deux organisations intergouvernementales, d'un processus intergouvernemental, de 22 organisations non gouvernementales, du secteur privé, d'organismes locaux, du monde universitaire et des médias.

3. Les objectifs étaient d'examiner et d'évaluer des questions politiques et techniques pertinentes en ce qui concerne le secteur forestier dans la région, en particulier les avancées des politiques mondiales et régionales et leur incidence au niveau régional, les produits et services forestiers, les marchés et les investissements, les services écosystémiques forestiers, l'examen stratégique du Programme de travail intégré du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE et de la Commission européenne des forêts, ainsi que les activités de la FAO dans la région et dans les domaines de la parité hommes-femmes, de la jeunesse, de l'éducation et de la restauration des paysages forestiers.

II. Rapport succinct

A. Cadre politique mondial et régional

4. La Commission et le Comité ont demandé à la FAO et à la CEE, dans le cadre de leur mandat:
- a) de collaborer afin d'aider les pays à mettre en œuvre les objectifs de développement durable (ODD) et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans la mesure où ils ont trait aux forêts, en coopération avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF);
 - b) de collaborer à l'élaboration d'indicateurs forestiers mondiaux liés aux ODD, en s'appuyant sur des indicateurs existants, et à la mise au point de moyens efficaces permettant de les mesurer, dans le cadre du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD, et de continuer à contribuer aux activités du Groupe d'experts;
 - c) de poursuivre l'appui conjoint apporté aux pays, en leur fournissant des outils et une assistance technique, pour qu'ils puissent intégrer les questions relatives à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets dans le secteur des forêts et autres secteurs connexes, et de favoriser le renforcement des systèmes nationaux de surveillance des forêts dans une optique d'atténuation des effets du changement climatique;

- d) de continuer ensemble, dans le cadre du programme de travail intégré, à informer régulièrement les États Membres et autres parties concernées de l'évolution des politiques forestières aux niveaux mondial et régional, et de contribuer à la mise en œuvre des ODD et au processus d'examen;
- e) de poursuivre les efforts visant à rationaliser le processus d'établissement de rapports, notamment au moyen du Questionnaire collaboratif sur les ressources forestières, dans le cadre du prochain cycle mondial d'établissement de rapports;
- f) de renforcer la coopération avec Forest Europe et de poursuivre les efforts visant à améliorer la qualité et la comparabilité des données;
- g) d'aider les pays à améliorer leurs données, en reconnaissant que l'Évaluation des ressources forestières est une ressource sans pareil et précieuse, à la base de l'établissement de rapports sur les forêts au niveau mondial, et de demander instamment aux pays de communiquer des données de la meilleure qualité possible à l'aide du Questionnaire collaboratif sur les ressources forestières.

B. Services écosystémiques forestiers: marchés et investissements

5. La Commission et le Comité ont demandé à la FAO et à la CEE, dans le cadre de leur mandat:
- a) de rassembler des études et des informations, puis de les diffuser d'une manière aisément accessible;
 - b) de prêter dûment attention aux différences découlant des divers niveaux d'intervention (mondial, régional, local, communal);
 - c) d'analyser et de comparer les mécanismes existants de paiement des services écosystémiques forestiers;
 - d) de mettre au point et de publier des directives à l'intention des professionnels sur la manière de financer les services écosystémiques forestiers, sur les moyens de paiement de ces services et sur la création de marchés en leur faveur, en s'appuyant sur des exemples de réussites en la matière dans des États Membres; et, en ce qui concerne la FAO, d'envisager la possibilité d'étoffer la boîte à outils de la gestion durable des forêts dans ce domaine;
 - e) de faire mieux comprendre l'intérêt des services écosystémiques forestiers, en particulier auprès des responsables politiques, en vue de créer un environnement institutionnel favorable.

C. Services écosystémiques forestiers

6. La Commission et le Comité se sont penchés sur le rôle important que le Groupe de travail sur l'aménagement des bassins versants de montagne jouait dans la réduction des risques de catastrophe et dans la gestion des bassins versants et ont encouragé la poursuite des activités dans cette voie, y compris à l'aide d'une collaboration intersectorielle élargie.

7. Ils ont souligné qu'il fallait envisager la conservation de la diversité biologique dans un cadre plus général et en fonction des résultats de recherche les plus récents en la matière.

8. La Commission et le Comité ont demandé à la FAO et à la Commission économique pour l'Europe, selon leurs capacités et conformément à leur mandat, d'intégrer des activités relatives à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets dans leur Programme de travail intégré.

D. Programme de travail intégré du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE et de la Commission européenne des forêts

9. La Commission et le Comité ont demandé à la FAO et à la CEE:
- a) de hiérarchiser leur programme de travail intégré et de privilégier leur collaboration dans les domaines suivants: produits et marchés forestiers, dendroénergie, adoption des ODD et

conclusions de la onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, évaluation des ressources forestières et établissement de rapports sur les forêts;

- b) de poursuivre leurs efforts conjoints visant à aider les États Membres à mettre en œuvre le Plan d'action de Rovaniemi pour le secteur forestier dans le contexte d'une économie verte sur une base volontaire, dans le cadre de leur mandat.

E. Questions intéressant la CEF

10. La Commission:

- a) a soutenu les pays dans leurs efforts visant à planifier et à mettre en œuvre des activités relatives à la restauration des forêts et autres terres dégradées, en particulier dans le cadre du Mécanisme de restauration des forêts et des paysages;
- b) a recommandé à la FAO d'œuvrer à renforcer la coopération avec les partenaires afin de promouvoir la remise en état des terres dégradées, en particulier en participant directement à des initiatives et à des partenariats mondiaux;
- c) a recommandé à la FAO d'entreprendre des activités plus transversales et interdépartementales et d'apporter son appui à des approches paysagères visant l'amélioration de la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, ainsi que la préservation et l'utilisation durable des ressources naturelles;
- d) a recommandé à la FAO de rechercher la participation active de fournisseurs de ressources multilatéraux, bilatéraux et du secteur privé, y compris le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds vert pour le climat et les banques régionales et multilatérales de développement, afin de pouvoir aider davantage les pays membres dans le renforcement de leurs capacités de planification intersectorielle, le développement de leurs institutions et l'application concrète des approches paysagères;
- e) a accueilli favorablement le rapport sur les suites données aux décisions prises par la CEF à sa trente-septième session et a salué les activités menées par la FAO dans la région, en soulignant leur importance;
- f) a recommandé que la FAO continue d'appuyer la mise au point et la diffusion de la boîte à outils de la gestion durable des forêts et la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières, et a noté qu'il fallait en élargir la portée afin d'intégrer les questions relatives à l'adaptation au changement climatique et à la restauration des paysages forestiers;
- g) a invité les pays à intégrer des questions relatives à la parité hommes-femmes et aux jeunes dans leurs politiques forestières, à veiller à leur mise en œuvre et à suivre leur exécution, à accroître la participation des femmes et des jeunes à des événements sur les forêts, à recenser les principaux défis à relever en ce qui concerne l'avenir de l'enseignement forestier et à étudier des approches novatrices afin d'y apporter des réponses et d'attirer plus d'étudiants dans le domaine forestier, et à fournir des ressources suffisantes à la FAO afin de renforcer l'intégration de questions relatives à la parité hommes-femmes et aux jeunes dans le secteur forestier;
- h) a recommandé à la FAO: i) d'œuvrer à l'appui de la sensibilisation du grand public aux questions forestières, compte tenu des possibilités de synergie avec la CEE dans le cadre régional; ii) d'aider les pays à renforcer leurs capacités et leur prêter une assistance technique en ce qui concerne l'intégration de questions relatives à la parité hommes-femmes et aux jeunes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques forestières; iii) d'appuyer l'émancipation économique des femmes dans la filière forestière, le cas échéant, grâce à la création d'entreprises; et iv) de collaborer avec le Groupe consultatif sur la connaissance des forêts afin de formuler des avis permettant de moderniser les initiatives éducatives à vocation forestière;
- i) a noté qu'il était important de contribuer à la gouvernance de la FAO et, tout en reconnaissant les avantages du système de coordination, qu'il fallait disposer de suffisamment de temps pour pouvoir examiner les différents points et se pencher sur leur importance;

- j) a décidé de recommander que le rapport de la Commission soit présenté à la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe à partir de la présente session au titre d'un point distinct de l'ordre du jour (annexe I a); a en outre examiné le projet de recommandations relatives à l'ordre du jour du Comité des forêts (annexe I b);
- k) s'est déclarée satisfaite du rapport, a salué diverses activités du Groupe de travail sur l'aménagement des bassins versants de montagne de la CEF et a souligné qu'il fallait continuer à renforcer les contributions apportées au Groupe de travail;
- l) a pris note du rapport du Comité *Silva Mediterranea*, s'est félicitée des résultats obtenus et a salué les activités menées par le Comité et les importants progrès accomplis.

11. La prochaine session de la Commission a été programmée de manière à être organisée conjointement à la session du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE. Elle se tiendra en 2017 en Pologne.

12. Les participants ont estimé qu'il fallait améliorer l'organisation des sessions conjointes et la gestion du temps à disposition et les bureaux sont invités à envisager des solutions novatrices, y compris la possibilité de consacrer des jours différents à l'examen des points à l'ordre du jour, selon qu'ils intéressent la Commission seule, le Comité seul ou les deux à la fois.

Annexe I

Recommandations de la Commission européenne des forêts

a) Recommandations de la Commission européenne des forêts à l'intention de la Conférence régionale pour l'Europe

<i>Questions prioritaires devant être examinées par la Conférence régionale</i>	<i>Résultats attendus (informations/débats/décisions)</i>	<i>Activités complémentaires éventuelles de la FAO</i>
Rapport de la trente-huitième session de la Commission européenne des forêts	Informations/débats	Sur la base de l'approbation par la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe de l'intégration de priorités régionales dans le Programme de travail et budget (PTB) (N. B.: parallèlement au Comité des forêts)

b) Recommandations de la Commission européenne des forêts à l'intention du Comité des forêts (questions susceptibles d'être ajoutées à l'ordre du jour)

<i>Questions prioritaires devant être examinées par le Comité des forêts</i>	<i>Résultats attendus (informations/débats/décisions)</i>	<i>Activités complémentaires éventuelles du Comité des forêts et de la FAO</i>
Contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement durable	Débats/décisions	Indications à l'intention des membres et de la FAO
Renforcement de la contribution à l'Arrangement international sur les forêts	Débats/décisions	Indications à l'intention du Comité des forêts et de la FAO afin d'améliorer leur collaboration et leur contribution
La question des forêts et du changement climatique à l'issue de la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (COP21)	Débats/décisions	Indications à l'intention du Comité des forêts et de la FAO en vue d'une action de suivi
Incendies de forêt	Débats/décisions	Indications à l'intention de la FAO destinées à en améliorer les activités sur les incendies de forêt

Information sur les forêts	Débats/décisions	Indications à l'intention de la FAO afin que l'Organisation définisse son programme relatif à la collecte, à l'analyse et à la diffusion de l'information sur les forêts, notamment l'évaluation des ressources financières et les critères et indicateurs
Jeunesse et éducation	Débats/décisions	Indications à l'intention des membres et de la FAO afin d'intégrer la question des jeunes dans les politiques forestières et de renforcer l'enseignement forestier
Réflexion sur le lancement d'une révision de la stratégie forestière	Débats/décisions	Indications à l'intention de la FAO destinées à renforcer la contribution des forêts et du secteur forestier au développement durable